

Présentation du budget 2025

**Voté lors du conseil municipal du 6 février,
le budget 2025 est à la fois ambitieux au niveau
des investissements à venir et respectueux
de l'équilibre budgétaire et tout cela
en réduisant les taux des taxes foncières.
Voici les chiffres clés à retenir.**

1. Structure globale du budget

Il respecte les principes fondamentaux d'annualité, d'universalité, de sincérité et d'équilibre.

Budget global :

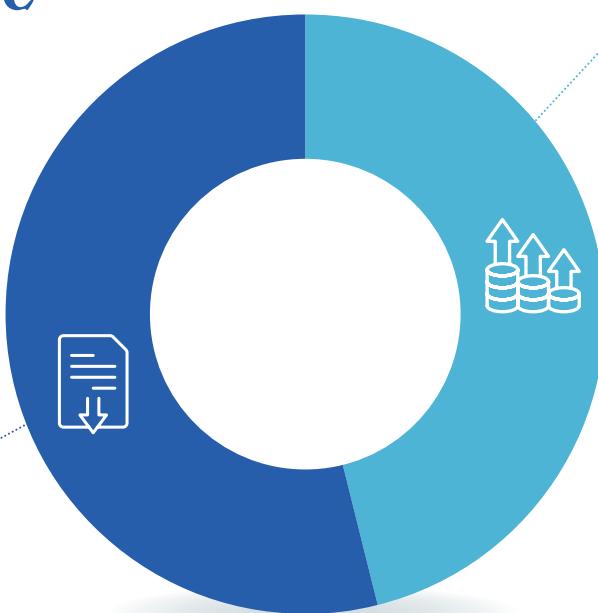
52 176 000 €

54 %

**Section de
fonctionnement :**
28 175 040 euros
soit 54 % du budget

46 %

**Section
d'investissement :**
24 000 960 euros
soit 46 % du budget

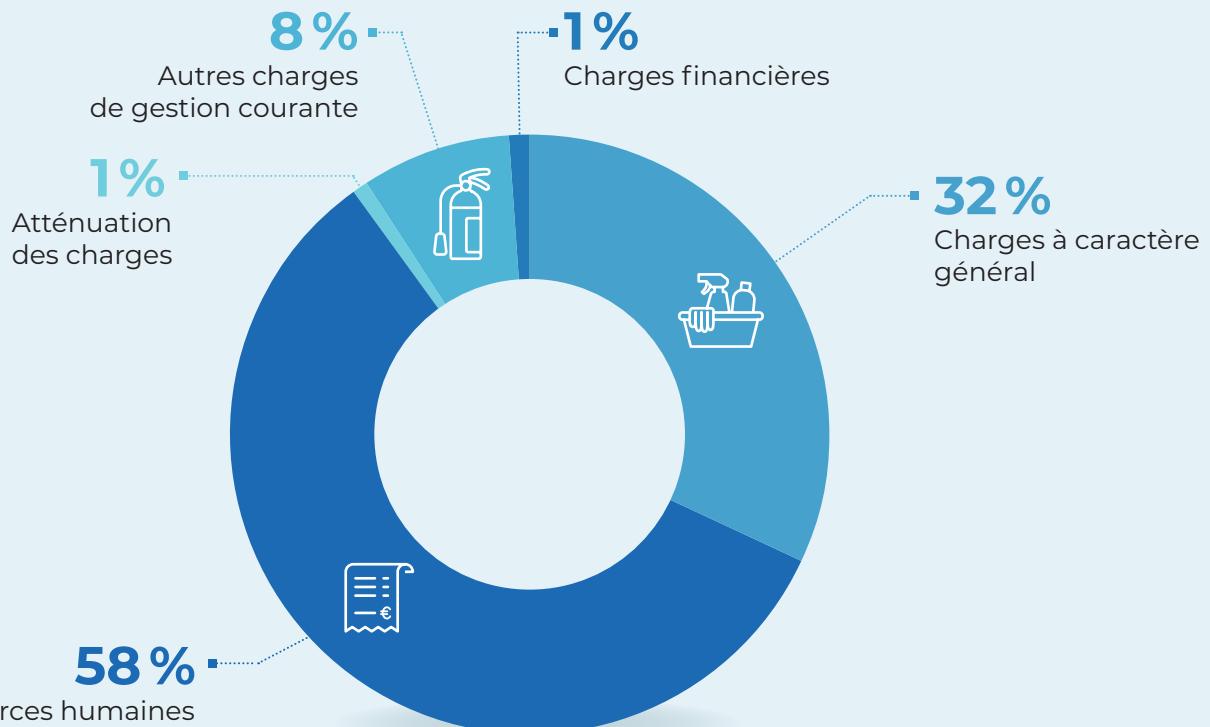


2. Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement :

24 479 040 €

(Ce montant ne prend pas en compte les 3 696 000 euros correspondants aux dépenses d'ordres qui ne donnent pas lieu à des mouvements financiers)



• **Charges à caractère général :** regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services de la ville, principalement : prestation de service (1 654 400 euros), fluide (1 098 050 euros), alimentation (676 000 euros), frais de nettoyage (538 440 euros).

• **Charges de personnel :** regroupent toutes les dépenses liées aux frais de personnel (salaires, assurances, frais de mission, ...). Ce poste est en augmentation de 4,4% par rapport à 2024, en raison de la mise en place du bonus attractivité, de l'augmentation de la cotisation CNRACL et de la création de cinq postes au Trèfle. Cela représente 14 100 000 euros (salaires + l'augmentation des charges en 2025).

Les coûts des Ressources Humaines se répartissent donc ainsi :

Salaires courants : **13 777 000 euros**

Assurance du personnel : **65 000 euros**

Coût cotisation CNRACL : **1 554 639 euros**
(soit une hausse de 135 500 euros)

Coût URSSAF : **3 064 300 euros**
(soit une hausse de 45 000 euros)

Cotisation auprès d'autres organismes (CNAS)
58 000 euros

Médecine du travail **19 500 euros**

• **Atténuation des charges :** concerne le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) soit 250 000 euros.

• **Autres charges de gestion courante :** regroupent les contributions obligatoires (dont celle pour les services d'incendie et de secours), les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités et cotisations sociales des élus et diverses taxes, soit 1 840 000 euros.

• **Charges financières :** concernent les intérêts de la dette qui s'élève à 350 000 euros.

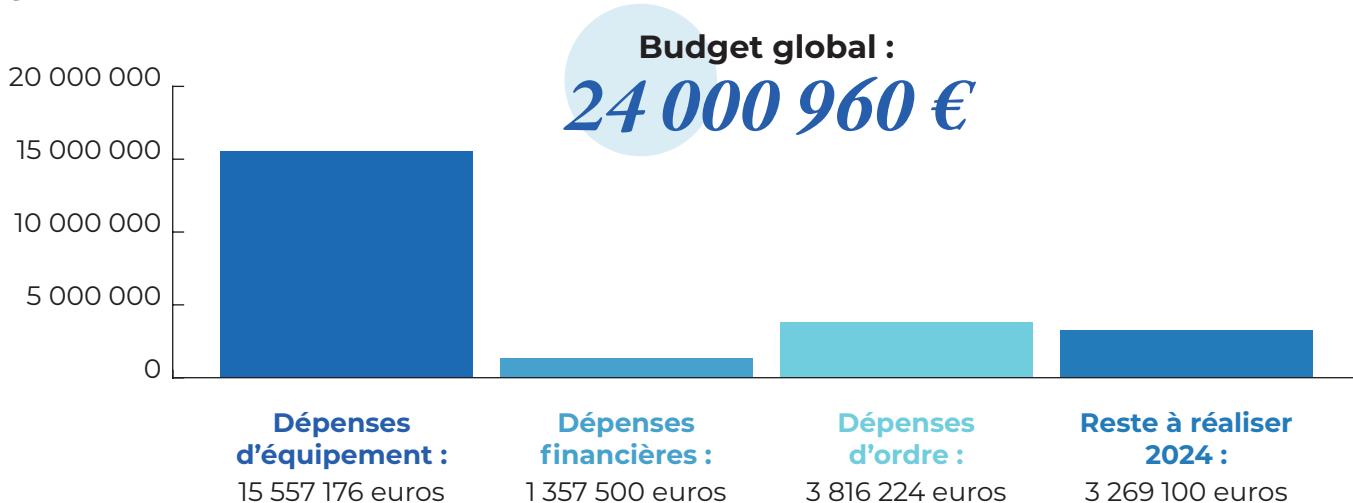
Dépenses réelles de fonctionnement/habitant :

Soisy-sous-Montmorency :
1 035 (2023), **1 341 euros** (2025)



Moyenne nationale de la strate 10 000 à 20 000 habitants (2023) : **1 203 euros**

3. Investissement



Dépenses d'équipement : les principales réalisations prévues



Acquisitions de terrains :
2 924 000 euros



Travaux dans les bâtiments communaux :
2 904 000 euros



Travaux de voirie :
3 259 500 euros

- Enfouissement et voirie, avenue Jean-Jaurès (1,25 million d'euros)
- Enfouissement et voirie, quartier du Petit Lac 1^{ère} tranche (500 000 euros)
- Piste cyclable Le Trèfle / gare (450 000 euros)
- Réfection chemin du Regard/ rue des Molléons (280 000 euros)
- Travaux de voirie rue Jean-Mermoz (451 500 euros)



Espaces verts :
540 500 euros

- Plantation sur la commune (93 000 euros)
- Cheminement coulée verte du Refoulons (75 000 euros)
- Réhabilitation des allées du parc Roger-Faugeron (30 000 euros)



Construction du Trèfle :
4 000 000 euros

Dépenses d'équipement brut/ habitant



Soisy-sous-Montmorency :
485 (2023), 852 euros (2025)

Moyenne nationale de la strate 10 000 à 20 000 habitants (2023) : **364 euros**

Emprunts

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 1 350 000 euros

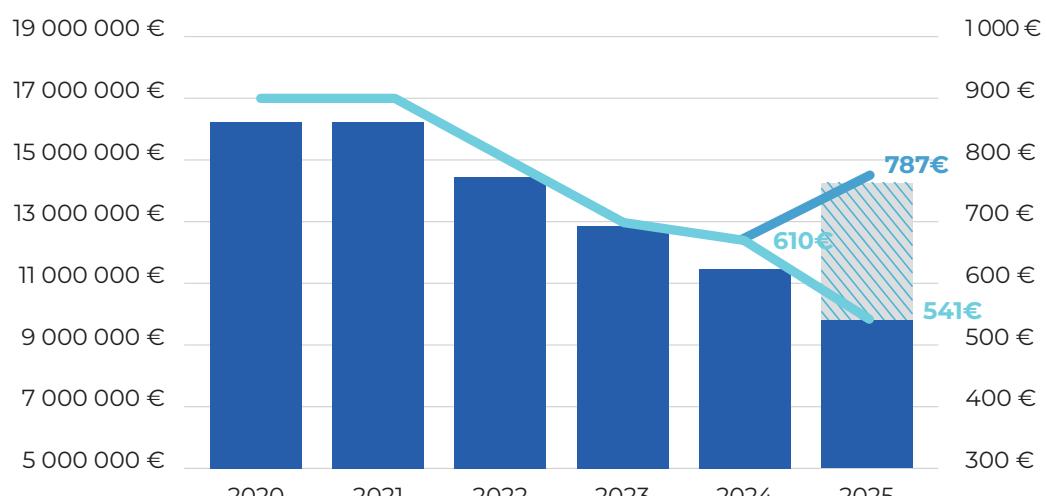
CRD* au 31/12

CRD* au 31/12 (si emprunt)

Dette par habitant

Dette par habitant (si emprunt)

*Capital Restant Dû



Endettement

Les efforts de gestion de la collectivité engagés ces dernières années ont permis de faire face à la baisse significative des dotations de l'État et de constituer une réserve autorisant l'autofinancement.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 est de 11,1 millions d'euros ; 94,91 % de l'encours est à taux fixe et 5,09 % à taux variable. La durée résiduelle du remboursement est de 10 ans et 3 mois. Le taux moyen est de 1,99 %.



*Encours de dette/habitant
(au 1^{er} janvier)*

Soisy-sous-Montmorency :
702 (2023), **610 euros** (2025)

Moyenne nationale de la strate 10 000 à 20 000 habitants (2023) : **820 euros**

4. Les subventions

Outre les recettes via les taxes et les cessions immobilières, la Ville est active pour aller chercher des subventions. Un peu plus de 4 millions d'euros ont ainsi pu être obtenus pour les projets à venir en 2025.

Montant total :

4 097 000 €

État

Construction du Trèfle (**420 000 euros**)

DSIL* 2024 - Travaux dans les écoles (**223 000 euros**)

Matériels et mobiliers du Trèfle (**79 000 euros**)

Réhabilitation de l'espace Roger-Faugeron (**49 000 euros**)

Région

Le Trèfle (construction, parking, fonds documentaire) (**817 000 euros**)

CAR** - Orangerie du Val Ombreux (**75 000 euros**)

CAR** - Aménagement paysager du Trèfle (**127 000 euros**)

CAR** - Espace Roger-Faugeron (**430 000 euros**)

Tennis (**120 000 euros**)

Département

Le Trèfle (**830 000 euros**)

CAR** - Orangerie du Val Ombreux (**30 000 euros**)

CAR** - Espace Roger-Faugeron (**191 000 euros**)

CAR** - Aménagement paysager du Trèfle (**63 000 euros**)

Tennis (**312 000 euros**)

ARCC*** 24 - Travaux enfouissement Jean-Jaurès (**120 000 euros**)

Autre

CAF**** - Rénovation crèche + RPE (**115 000 euros**)

SDEVO***** - Travaux enfouissement Jean-Jaurès (**96 000 euros**)

*Dotation de Soutien à l'Investissement Local

**Contrat d'Aménagement Régional

***Aide aux Routes Communales et Communautaires

****Caisse d'Allocations Familiales

*****Syndicat Départemental d'Énergies du Val d'Oise



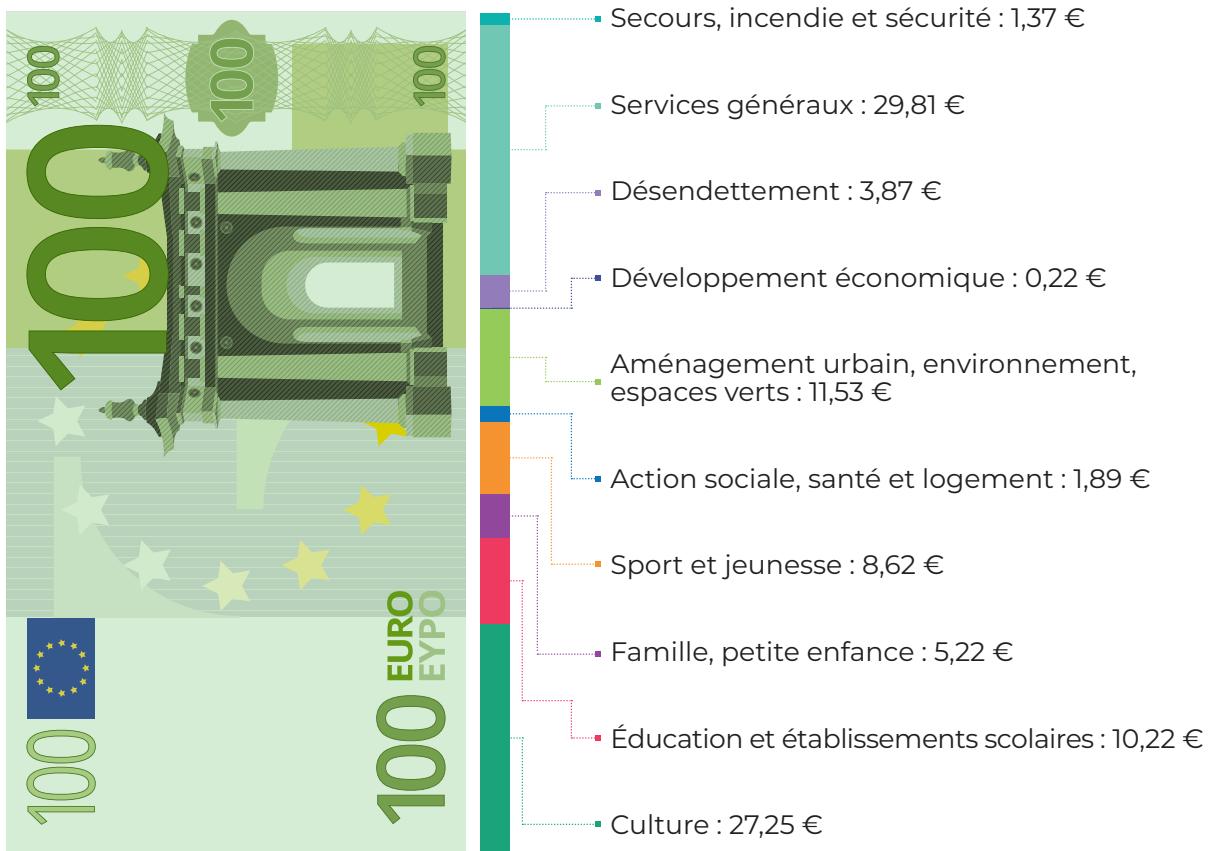
5. Une baisse significative des taux d'imposition

La commune a décidé d'appliquer une baisse des taux d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le maire s'était engagé à diminuer les taux d'imposition si la situation s'améliorait notamment au niveau des coûts des énergies. L'explosion annoncée n'ayant pas eu lieu, et après une première baisse en 2023, la Ville tient donc son engagement en baissant significativement les taux. En 2 ans, si l'on tient compte de la baisse des taux opérée en 2024, ce sont près d'un million d'euros qui ont été rendus aux Soiséens (926 783 euros).

	Bases notifiées 2024	Bases estimées 2025	Taux 2024	Taux 2025	Produit Attendu 2025
Taxe sur foncier bâti (part communale)	32 770 000	33 261 550	36,65	34,39	11 438 647
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	81 400	81 400	112,72	105,77	86 097
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 111 000	1 127 665	16,01	15,02	169 375
Sous-total	33 962 000	34 470 615			11 694 119

6. Répartition des dépenses de la ville pour 100 euros



Plus de la moitié (53 %) du budget communal, que ce soit en fonctionnement ou en investissement, est consacrée à la jeunesse et aux familles (au travers de la culture, de l'éducation et des établissements scolaires, de la famille et la petite enfance, du sport et de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé et du logement) afin de proposer un grand nombre d'animations et d'activités à tous les Soiséens. Preuve du dynamisme d'une ville où il se passe toujours quelque chose.

7. Fiscalité par rapport aux communes alentours

Taux d'imposition :

 Soisy-sous-Montmorency	2023	37,17	2024	36,65	2025	34,39	
 Eaubonne	2023	39,90	2024	38,71	2025	38,71	même taux qu'en 2024, sous réserve du vote du budget 2025
 Saint Gratien	2023	39,91	2024	39,91	2025	39,91	
 Montmorency	2023	38,98	2024	39,98	2025	39,98	même taux qu'en 2024, sous réserve du vote du budget 2025
 Deuil-La Barre	2023	38,37	2024	40,29	2025	40,29	même taux qu'en 2024, sous réserve du vote du budget 2025
 Montmagny	2023	47,14	2024	47,14	2025	47,14	même taux qu'en 2024, sous réserve du vote du budget 2025